



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N° 208

07/05/2026

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

[N'oubliez pas d'ajouter l'adresse d'envoi de l'Agenda dans vos contacts pour éviter que la newsletter passe en Spam !](#)

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Cadres EPRD 2026**

Nous venons tout juste d'envoyer nos ERRD 2025 et il faut déjà se préparer à l'EPRD 2026. Des cadres réglementaires qui évoluent quelques peu en introduisant quelques modifications en lien avec le changement de plan comptable des établissements privés.

- **207 millions pour prévenir la perte d'autonomie en 2026**

La CNSA annonce une enveloppe de 207 millions d'euros destinée à soutenir la préservation de l'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus. Ce financement sera réparti entre les départements via les commissions des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA). Dans le détail, la CNSA prévoit d'allouer 163 M€ au titre du concours « autres actions de prévention », soit une augmentation de 2,5 % par rapport à 2025, et 44 M€ au titre du concours « forfait autonomie ». Ces crédits doivent notamment permettre d'« améliorer l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles », de « développer des actions de prévention dans les résidences autonomie », de « coordonner et soutenir des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile », ou encore de soutenir les actions d'accompagnement des proches aidants.

- **CNSA – Tarifs 2024 en EHPAD**

La CNSA a publié des repères statistiques sur les tarifs 2024 en Ehpad. Ils mettent en évidence une augmentation du prix des chambres plus rapide que l'inflation. En 2024, malgré une inflation limitée à 2 %, les prix de l'hébergement en Ehpad continuent d'augmenter (+4,0 %), bien qu'ils évoluent moins qu'en 2023 (+4,4 %). Les prix des places habilitées à l'aide sociale à l'hébergement (ASH) progressent plus modérément (+3,8 %), tandis que la dynamique des prix des places non habilitées à l'ASH reste forte, même si elle ralentit (+4,4 % en 2024 contre +5,8 % en 2023). Ainsi, le prix moyen est de 66 € par jour pour les chambres ASH et de 98,25 € pour les chambres non-ASH. Voici le détail des prix de référence par jour en moyenne :

	Chambre ASH	Chambre non-ASH
Secteur public	64,64 €	69,46 €
Secteur associatif	68,63 €	81,58 €
Secteur privé lucratif	65,43 €	105,50 €

Les coûts de séjour de référence varient selon le statut et le type de chambre, mais également selon le département d'implantation de l'Ehpad.

Les repères statistiques 2024 sont accessibles via [ce lien](#).

ACTUALITES OUTILS et IDEES NOUVELLES

- **Dans des Ehpad du Grand Est, baisse de 27% des passages aux urgences grâce à des téléconsultations assistées**

Des téléconsultations réalisées dans 17 Ehpad du Grand Est par la « société Toktokdoc » à l'aide d'infirmiers mobiles ont permis de réduire de 27% le nombre de passages aux urgences des résidents, d'après un récent bilan réalisé par le médecin fondateur de l'entreprise, Laurent Schmoll. La solution Toktokdoc est déployée depuis plusieurs années dans des Ehpad et des établissements du champ du handicap. Elle emploie des infirmiers mobiles équipés d'une tablette se rendant au chevet du résident d'Ehpad, pour permettre des téléconsultations assistées. Qualifiés de "traits d'union" ils font le lien avec des médecins spécialistes. Les résultats de l'évaluation ont été "très positifs et encourageants. Ils font apparaître une baisse de 12% du nombre d'hospitalisations des résidents, une réduction de 59% de la durée d'hospitalisation et de 27% du nombre de passages aux urgences, selon le diaporama présenté au colloque.

Après avoir été prolongée, l'expérimentation a néanmoins pris fin en novembre 2023 car son coût était trop élevé. Pour baisser le prix, Toktokdoc a cessé de salarier un gériatre, et chaque infirmier couvre désormais 5 Ehpad, au lieu de 2 dans l'organisation initiale. Le forfait, au départ fixé à 130 € par mois et par résident, s'élève maintenant à 41 €. Il comprend l'intervention des infirmiers, les déplacements, la solution technologique et les frais de structure (secrétariat). Un forfait supplémentaire de 8,75 € permet de financer le coût de trois consultations de médecins spécialistes par an. L'expérimentation a donc repris en 2024, avec le soutien de l'agence régionale de santé (ARS) Grand Est via le fonds d'intervention régional (FIR), à hauteur de 550.000 € pour une année. Une nouvelle prolongation a été actée jusqu'à fin 2026, financée cette fois par le FIR et par des fondations. A voir si ce modèle serait transposable sur le France puisqu'il annonce des économies sur les soins de ville.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **TDBP 2026 : des nouveautés**

Encore une fois la généralisation du tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social est modifié par un arrêté du 16 avril 2026.

Alors que la campagne de collecte des données des services autonomie à domicile (SAD) au titre du tableau de bord (TDB) de la performance dans le secteur médico-social vient de débuter, le cadre juridique applicable à ce dispositif vient d'être modifié par un arrêté du 16 avril 2026.

« L'amélioration continue » et la « simplification du cadre réglementaire » sont avancées en notice de l'arrêté du 16 avril pour expliquer les changements opérés qui devraient faire l'objet d'une communication par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (Atih) sur la [page dédiée de son site internet](#).

En réalité, à travers l'ajout de quelques items, le TDB n'est pas à proprement parler simplifié mais il doit permettre un pilotage plus fin des activités.

Dans les faits, les annexes 3 et 4 à l'arrêté du 10 avril 2019, qui détaillent le contenu du TDB, sont remplacées. De nouveaux indicateurs font leur apparition, d'autres disparaissent.

Concernant la plateforme générique (annexe 3), les données de caractérisation des établissements et services médico-sociaux (ESMS) s'enrichissent avec, notamment, la prise en compte du dispositif d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH). En matière de ressources humaines, est ajoutée « *la part des professionnels formés à l'autodétermination* ».

Pour la plateforme spécifique aux SAD (annexe 4), on pourra relever l'ajout de ces items : habilitation à l'aide sociale et nombre de personnes accompagnées par autorisation spécifique.

L'article 4 de l'arrêté du 10 avril 2019 est modifié pour repousser la date butoir de remplissage du tableau de bord. Les ESMS doivent ainsi procéder à la saisie des données toujours suivant le calendrier fixé par l'Atih, publié sur son site internet ou, au plus tard, le 31 décembre (au lieu d'octobre) de l'année suivant l'exercice concerné (ou, le cas échéant, le dernier jour ouvré du mois de décembre et non plus d'octobre).

- **HAS : Fiche repère pour l'évaluation des SAD**

La HAS a publié une fiche pratique pour l'évaluation des SAD proposant des repères opérationnels pour comprendre le dispositif, s'y préparer, conduire l'évaluation, exploiter le rapport et piloter l'amélioration continue. La fiche apporte ainsi des repères pour harmoniser les pratiques d'évaluation, notamment sur : Le cadre réglementaire et les obligations des services ; Les rôles respectifs de la HAS, des ATC et des organismes évaluateurs ; Les méthodes d'évaluation ; Les critères impératifs applicables aux SAD ; Les étapes pour se préparer, comprendre le rapport et construire un plan d'amélioration qualité.

- **HAS : Bilan 2025 des évaluations**

À date, 7008 ESSMS (soit 30 % des structures qui accompagnent des personnes âgées) ont été évalués entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025 sur la base du référentiel national commun. Cela concerne 56% des Ehpad, 49% des résidences autonomie et 49% des accueil de jour PA.

Il ressort des données de la HAS que les moyennes par chapitre (note sur 4) sont les suivantes : chapitre 1 sur la personne : 3,43 ; chapitre 2 sur les professionnels : 3,39 ; chapitre 3 sur l'ESSMS : 3,39.

Par ailleurs, le coût moyen en 2025 d'une mission d'évaluation mono-établissement dans le médico-social **est chiffré à 7 690 €**. Il est de 7275 € pour le secteur personnes âgées. À ce jour, 121 organismes évaluateurs sont autorisés par la HAS : si l'appropriation méthodologique progresse, la HAS indique que « l'harmonisation des pratiques n'est pas encore complètement atteinte ».

La HAS précise qu'en 2025, seuls 10,5 % des ESSMS satisfont l'ensemble des critères impératifs.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Vers un changement de nom des Ehpad !**

Après France Travail, France Services, France Libre ou encore France Santé, voici France Autonomie, a annoncé la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des personnes handicapées, Camille Galliard-Minier. Une nouvelle dénomination pour les Ehpad qui laisse sceptique une partie du grand public, mais aussi les professionnels, encore échaudés du report du Plan grand âge.

Cette volonté de changer le nom des Ehpad pose de vraies question : s'agit-il simplement de rebranding ou d'une transformation en profondeur ? Pour l'instant, peu d'informations circulent sur les futures Maisons France Autonomie, qui doivent voir le jour l'an prochain.

Selon l'AFP, il s'agira d'un label pour les Ehpad, qui sera travaillé d'ici septembre, pour en faire « *des lieux où on a envie de vivre et de travailler* ». Et « *pour être labellisé, il faudra aussi disposer d'un accueil temporaire* ». L'idée étant de « *changer le regard sur le vieillissement* » et d' « *apporter des solutions concrètes* » face au « *défi de la transition démographique* ».

- **Les ESSMS pourront être réévalués une seconde fois en cours de cycle**

C'était une demande forte des fédérations: la HAS et la DGCS concoctent un décret pour permettre aux établissements et services de prévoir une seconde visite afin d'objectiver l'amélioration de leur qualité avant la fin du délai réglementaire de cinq ans.

A suivre

ACTUALITES DU CABINET

- **Formation EPRD 2026: « Réaliser un EPRD fiable pour mettre en œuvre une stratégie financière efficace (02 et 03 juin 2026 à Toulouse)**

EPRD 2026 : êtes-vous prêt à piloter votre stratégie financière avec fiabilité ?

Les exigences financières des EHPAD évoluent, les cadres réglementaires se complexifient, et les marges de manœuvre se réduisent. Dans ce contexte, **un EPRD fiable n'est plus seulement un exercice budgétaire : c'est un véritable outil de pilotage stratégique.**

Les 2 et 3 juin 2026 – Toulouse, Hôtel Palladia

Pendant deux jours, cette formation intensive vous permettra de :

- ✓ **Maîtriser** les incontournables de l'EPRD 2026
- ✓ **Comprendre** les bases essentielles de l'analyse financière appliquée aux EHPAD
- ✓ **Décrypter** les interactions entre les cadres réglementaires et la stratégie financière
- ✓ **Mettre en pratique** avec des exercices concrets pour sécuriser et améliorer votre EPRD

 **Objectif** : vous permettre de construire **un EPRD fiable, cohérent et stratégique**, capable de soutenir vos projets et d'optimiser vos ressources.

[Prendre connaissance du programme et s'inscrire](#)

- **Interventions personnalisées et sur mesure sur simple demande : Vous souhaitez être accompagné**

- Pour réaliser votre EPRD ou ERRD
- Pour réaliser un audit financier ou mener une réflexion stratégique financière
- Pour réaliser votre PPI
- Pour vous préparer à votre évaluation
- Pour former des équipes en interne sur les thématiques financières, budgétaires, qualité...

Renseignements au 06 78 20 53 02 ou à cyril@cyrildecheqne.fr

- **Bibliothèque**

N'oubliez pas, nous avons mis à votre disposition une bibliothèque réglementaire qui reprend les principaux textes avec la même ossature que la newsletter : « finance-budget ; qualité-gestion des risques ;...

N'hésitez pas à y aller c'est pratique et gratuit: [bibliothèque](#)

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Offre d'emploi**

Poste de directeur d'ehpad à pourvoir en Occitanie

<https://www.emploi-territorial.fr/offre/o081260507000297-directeur-une-directrice-ehpad>

- **Risques psychosociaux des directeurs d'ESMS : alerte sur un épuisement devenu structurel**

La FNADEPA publie sa 1ère enquête sur les risques psychosociaux (RPS) des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées, menée auprès de ses 1650 adhérents. Avec 645 répondants, elle dresse le portrait de directeurs engagés, mais dont l'épuisement professionnel s'installe dans la durée.

Face aux tensions accrues du secteur du Grand âge, comment vont les directeurs d'ESMS ?

L'enquête de la FNADEPA relève plusieurs signaux d'alerte. Si les directeurs maintiennent un niveau d'énergie professionnelle relativement positive (6,5 sur 10), en revanche, plus de 85 % d'entre eux ont ressenti de l'épuisement professionnel au cours des 3 derniers mois, dont près de la moitié au moins une fois par semaine. Il ne s'agit donc plus d'un état passager, mais d'une usure chronique auxquels contribuent :

- ✓ un moral dégradé — 63 % des directeurs déclarant leur moral de « mitigé » à « en difficulté »,
- ✓ un empiètement de la vie professionnelle sur la vie personnelle pour près de 60 % d'entre eux,

Cette situation met en lumière une résilience reposant sur une sur-adaptation des directeurs, qui parviennent à « tenir » dans un contexte dégradé, au prix d'un effort constant... Pour combien de temps ? **Près de 40 % d'entre eux envisagent en effet de quitter leur poste à plus ou moins court terme.**

Des causes avant tout structurelles

Les directeurs déclarent des difficultés à gérer la charge quotidienne de travail (78 %) et une souffrance éthique (60 %) engendrée par l'obligation de faire des arbitrages contraires au sens souhaité pour leur travail. Les facteurs de tensions sont avant tout systémiques, dus :

- ✓ à la surcharge de travail (32 %) : accumulation de normes, flux continu d'urgences... ;
- ✓ au manque de moyens (31 %) : insuffisance de personnel et financière... ;
- ✓ aux injonctions paradoxales et à l'absence de réforme du grand âge (23 %).

Le décalage persistant entre la charge de travail induite par les exigences imposées et les moyens réellement disponibles crée un sentiment de « qualité empêchée » qui alimente l'usure professionnelle.

Malgré ces tensions, les directeurs restent engagés et volontaires. Leur résilience repose avant tout sur le sens profond de leur mission (28 %), la qualité du lien avec les personnes accompagnées (19 %), le soutien de leurs pairs (15 %), la confiance de leur gouvernance (13 %) ou encore la satisfaction de conduire des projets variés (15 %).

Les directeurs réclament un écosystème de soutien à la hauteur de leur mission avec prioritairement une reconnaissance des pouvoirs publics (37 %) et des moyens supplémentaires (30 %). Ils souhaitent également des outils, du temps et du soutien (psychologique, managérial et entre pairs).

A suivre

- **Ehpad : un guide pour prendre au sérieux la santé mentale des salariés**

La vie en Ehpad n'est pas un fleuve tranquille. Selon Qualisocial, ce lieu cumule de multiples contraintes qui peuvent avoir de lourdes conséquences sur les soignants : « *fatigue professionnelle, vulnérabilité des résidents, attentes des familles, contraintes d'organisation et forte charge émotionnelle.* »

Voilà pourquoi cet organisme qui travaille sur le bien-être au travail vient de [publier un guide](#) pour aider les Ehpad à repérer les signaux d'alerte.

ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **Pourquoi et comment participer à l'évaluation : fiche repère**

Vous êtes accompagné(e) par un établissement ou un service social ou médico-social. Dans le cadre de l'évaluation de la qualité des accompagnements, il vous est proposé de participer à un entretien avec une personne extérieure. Cet entretien, appelé méthode de « l'accompagné traceur », vous permet de partager librement votre expérience de votre accompagnement. Ce document vous explique pourquoi cet entretien est proposé, comment il se déroule et les thèmes abordés. Votre participation n'est pas obligatoire : vous pouvez accepter ou refuser.

AGENDA NATIONAL

- **Congrès Age 3**

S'adressant aux Ehpad et aux structures accueillant des personnes âgées dépendantes, Age 3 prévoit 5 congrès en France de mars à juillet 2026. Ces éditions auront pour thème: "Pour une vieillesse heureuse : dépasser les idées reçues

[Programme et inscription](#)

- **24e Congrès interdisciplinaire des professionnels en gériatrie (Cipeg) Du 19/05/2026 au 21/05/2026**

[Programme et inscription](#)

AGENDA OCCITANIE

- **Formation EPRD 2026: « réaliser un EPRD fiable pour mettre en œuvre une stratégie financière fiable »** les 02 et 03 juin 2026 (hôtel Palladia- Toulouse).

[Bulletin d'inscription :](#)

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site).

Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

**Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Evalueur Externe (AFNOR)**

Intervenant à TBS Toulouse (Analyse financière et gestion de la performance)

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

[Site internet](#)

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)